

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE** du conseil municipal tenue à l'endroit habituel des séances du conseil, **le lundi 6 juin 2016 à 19 h**, à laquelle sont présents **la mairesse Lisette Maillé et les conseillers Victor Dingman, André G. Carrier, Jean-Claude Duff, Isabelle Couture, Jean Ranger et Robert Benoit**, tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence de la mairesse selon les dispositions du *Code municipal*.

La secrétaire-trésorière Anne-Marie Ménard est présente.

**ORDRE DU JOUR**

- 1 Adoption de l'ordre du jour**
- 2 Adoption et dispense de lecture**
  - .1 des procès-verbaux du 2 mai 2016;
- 3 Affaires découlant du procès-verbal**
- 4 Période de questions**
- 5 Administration générale**
  - .1 Campagne pancanadienne en faveur de l'emballage neutre et standardisé des produits de tabac;
  - .2 Contrat de service annuel d'Infotech;
  - .3 Achat du logiciel Sygem Loisirs;
  - .4 Offre de services de Planitaxe (Éthier avocats inc);
- 6 Administration financière**
  - .1 Approbation des comptes payés et payables et autorisation de paiement;
  - .2 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 6 juin 2016;
- 7 Sécurité publique**
  - .1 Rapport du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention;
  - .2 Nomination d'un nouveau pompier volontaire;
  - .3 Remerciements aux pompiers et aux premiers répondants;
- 8 Transport, voirie**
  - .1 Offre de services pour la préparation des plans et devis de la réfection de tronçons sur les chemins North et Millington;
  - .2 Offre de services pour la réalisation d'un relevé topographique sur certains tronçons des chemins North et Millington en vue des travaux de réfection;
  - .3 Prolongation du contrat de déneigement et d'entretien d'hiver des chemins de la municipalité;
  - .4 Offre de services de Lignco-Sigma inc. pour le marquage de la chaussée;
- 9 Urbanisme, zonage et environnement**
  - .1 Demande de dérogation n° 2016-08 – 15 rue des Iris;
  - .2 Demande de subvention au Fonds vert de l'Association pour la protection de l'environnement du lac O'Malley pour la coupe d'herbiers de myriophylle à épi et l'installation de toiles de jute sur les grands et petits herbiers;
  - .3 Demande de subvention au Fonds vert de l'Association communautaire pour la protection du lac Gilbert pour la caractérisation sommaire du versant nord du bassin versant du lac et du delta du ruisseau des Scouts;
  - .4 Suivi de la qualité de l'eau de huit lacs sur le territoire de la municipalité d'Austin;
- 10 Loisirs et culture**
  - .1 Demande de passage de la Villa Pierrot;
  - .2 Demande d'utilisation du parc municipal pour un tournoi de balle molle;
  - .3 Nomination d'un nouveau membre au comité des loisirs;
- 11 Hygiène du milieu**
  - .1 Renouvellement de l'entente intermunicipale relative à l'usage de l'écocentre situé à Magog;
- 12 Rapport des comités municipaux**
- 13 Rapport des comités communautaires**
- 14 Période de questions**
- 15 Affaires nouvelles**
- 16 Levée de l'assemblée**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** (2016-06-126)

**Il est proposé par le conseiller A.G. Carrier  
appuyé par le conseiller J. Ranger**

**ET RÉSOLU** d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE**

2016-06-127

**APPROBATION, ADOPTION ET DISPENSE DE LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE MAI 2016** (127)

**ATTENDU QUE** tous les membres de ce conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire 2 mai et de celui de l'assemblée extraordinaire du 9 mai 2016, au moins 48 heures avant la tenue des présentes.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff  
appuyé par le conseiller V. Dingman**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2 mai et celui de l'assemblée extraordinaire du 9 mai soient approuvés avec dispense de lecture.

**ADOPTÉE**

2016-06-128

**CAMPAGNE PANCANADIENNE EN FAVEUR DE L'EMBALLAGE NEUTRE ET STANDARDISÉ DES PRODUITS DU TABAC** (128)

**ATTENDU QUE** le tabac est la cause la plus importante de maladies et de décès évitables au Canada, tuant 37 000 chaque année;

**ATTENDU QUE** l'épidémie de tabagisme est causée par une industrie qui place ses profits avant la vie d'autrui et qui utilise tous les moyens à sa disposition afin de rendre ses produits plus attrayants et d'apparence moins dangereuse;

**ATTENDU QUE** l'emballage est l'un des plus puissants véhicules promotionnels pour les produits du tabac;

**ATTENDU QUE** la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme 2012-2017 doit être renouvelée d'ici mars 2017 et que la standardisation des emballages devrait être une des premières mesures déployées dans le cadre de cette stratégie améliorée, qui devra viser des objectifs audacieux de réduction du tabagisme;

**ATTENDU QUE** conformément à la recommandation de l'Organisation mondiale de la Santé, l'Australie, la France, le Royaume-Uni et l'Irlande ont tous adopté des lois exigeant l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac, et que plusieurs autres gouvernements ont annoncé leur intention d'en faire autant prochainement.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller R. Benoit  
appuyé par la conseillère I. Couture**

**ET RÉSOLU QUE :**

la municipalité d'Austin appuie que le Canada exige l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac tel que décrit comme suit :

L'emballage neutre et standardisé interdirait tous les éléments promotionnels de tous les emballages de tabac, y compris l'utilisation de couleurs, d'images, de logos, de slogans, de polices de caractère distinctives et de finis. Seul le nom de la marque y serait autorisé et ce dernier sera lui aussi sujet à des restrictions. Les mises en garde de santé demeurerait présentes sur les emballages. La taille et la forme des emballages seraient standardisées, interdisant ainsi les formats spécifiques tels que les paquets de cigarettes minces et ultra minces, qui réduisent la taille des mises en garde et ciblent ouvertement les femmes. L'apparence des cigarettes serait également standardisée, pour entre autres y interdire l'utilisation d'images de marque, de

logos, de couleurs et de finis spéciaux, et établir des normes sur la longueur et le diamètre des cigarettes.

**ADOPTÉE**

**CONTRAT DE SERVICE ANNUEL D'INFOTECH (129)**

2016-06-129

**ATTENDU QUE** le contrat de service de base annuel offert par Infotech prévoit une banque de 20 heures pour un service d'assistance pour l'exploitation conforme, adéquate et continue des logiciels SYGEM de la municipalité, l'assistance technique, l'analyse de problème, la consultation téléphonique, les modifications et les mises à jour des systèmes traitant des modifications de nouvelles versions de SYGEM pour la somme de 10 505 \$ (taxes en sus);

**ATTENDU QUE** le contrat de service optimal à valeur ajoutée au coût de 625 \$ (taxes en sus) prévoit une visite annuelle d'un technicien pour vérification des dossiers et des fichiers sur le serveur, optimisation du disque dur, copie de sauvegarde, ainsi qu'une vérification et une validation trimestrielle des copies de sécurité des sauvegardes;

**ATTENDU QUE** le contrat prévoit l'hébergement du rôle d'évaluation en ligne de la municipalité de juillet 2017 à juin 2018 pour la somme de 840 \$ (taxes en sus).

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman  
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le conseil accepte le contrat de service de base d'Infotech pour la somme de 10 505 \$ (taxes en sus) pour sept postes de travail et un serveur spécialisé, le contrat optimal pour la somme de 625 \$ (taxes en sus), ainsi que le contrat pour l'hébergement du rôle d'évaluation en ligne pour la somme de 840 \$ (taxes en sus);
2. autorisation soit donnée à la directrice générale et secrétaire-trésorière de signer le contrat d'une valeur totale de 11 970 \$ (taxes en sus).

**ADOPTÉE**

2016-06-130

**ACHAT DU LOGICIEL SYGEM LOISIRS (130)**

**ATTENDU QUE** la municipalité utilise le logiciel Sygem pour gérer, entre autres, son rôle d'évaluation, les transactions comptables et la paie, l'émission des permis et certificats, la vidange des fosses septiques et la liste électorale;

**ATTENDU QU'**elle souhaite y ajouter le module Loisirs qui lui permettra de gérer les locations de salles, les activités offertes par la municipalité et le camp d'été;

**ATTENDU** l'offre déposée par Infotech au montant de 3 450 \$ (taxes en sus), payable sur deux ans, pour l'acquisition du module Loisirs, avec une formation d'une journée comprise.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par la conseillère I. Couture  
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. l'offre déposée par Infotech au montant de 3 450 \$ pour l'acquisition du module Loisirs du logiciel Sygem, payable sur deux ans, soit acceptée;
2. la mairesse et la directrice générale soient autorisées à signer la convention d'achat relative à cet achat;
3. la dépense soit affectée au poste d'immobilisations « Ameublement et informatique ».

**ADOPTÉE**

**OFFRE DE SERVICES DE PLANITAXE (ÉTHIER AVOCATS INC.) (131)**

**ATTENDU QUE** Planitaxe offre un service d'analyse du système de taxes à la consommation visant à récupérer des montants de TPS et de TVQ auxquels la municipalité aurait droit;

2016-06-131

**ATTENDU** qu'en considération de ce service, la municipalité consentirait à Planitaxe une commission équivalente à 35 % des montants récupérés des autorités fiscales, taxes en sus, de sorte que ce service n'a aucune incidence sur le budget de l'année en cours de la municipalité;

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil ont reçu copie du contrat de service proposé et en ont pris connaissance.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller A.G. Carrier  
appuyé par le conseiller J. Ranger**

**ET RÉSOLU QUE :**

la mairesse et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat de services avec Planitaxe (Éthier Avocats Inc.) pour la réalisation d'une analyse du système de taxes à la consommation et, le cas échéant, la préparation d'une réclamation aux autorités fiscales.

**ADOPTÉE**

2016-06-132

**COMPTES PAYÉS ET PAYABLES, DÉPENSES DITES INCOMPRESSIBLES,  
DISPENSE DE LECTURE ET AUTORISATION DE PAIEMENT (132)**

**Comptes payés après le 2 mai**

<b>Salaires au net du 2016-05-05</b>	<b>13 953,09</b>
<b>Salaires au net du 2016-05-12</b>	<b>8 393,98</b>
<b>Salaires au net du 2016-05-19</b>	<b>5 841,42</b>
<b>Salaires au net du 2016-05-26</b>	<b>8 903,07</b>
<b>Ministre du Revenu (mai)</b>	<b>14 927,42</b>
<b>Receveur général (mai)</b>	<b>5 725,91</b>
<b>Bell Canada (hôtel de ville, ligne d'urgence et ligne casernes)</b>	<b>1 665,80</b>
<b>Bell Mobilité (voirie, urbanisme, incendie et communications)</b>	<b>182,19</b>
<b>Hydro-Québec (hôtel de ville, caserne, parc, éclairage public)</b>	<b>4 045,68</b>
<b>Fonds d'information (avis de mutations avril)</b>	<b>72,00</b>
<b>Xerox Canada (contrat location, copies avril)</b>	<b>1 520,80</b>
<b>CIBC Visa (entretien bâtiments, papeterie, formations et outils)</b>	<b>1 765,20</b>
<b>La Capitale Assurances (assurance groupe mai)</b>	<b>4 625,96</b>
<b>Société canadienne du cancer (don)</b>	<b>150,00</b>
<b>Centre d'Arts Orford (don Concert Orford Musique)</b>	<b>700,00</b>
<b>Collecte de sang (collations et café)</b>	<b>167,55</b>
<b>Carte Rona (palette d'asphalte et matériaux réparation toiture)</b>	<b>1 096,26</b>
<b>Guy Martineau (contrat entretien, achat de fournitures, jardins camp d'été)</b>	<b>1 540,78</b>
<b>Parc du Mont Hatley (billets - prix chasse aux cocos)</b>	<b>90,00</b>
<b>Cuisine Memphré Inc. (rénovation cuisine chalet des sports)</b>	<b>2 454,72</b>
<b>Petite Caisse (dépenses PFA, camp d'été, Austin en fête, formation, écocentre, café, épicerie, fête des bénévoles, divers)</b>	<b>448,25</b>
<b>Le St-Édouard (lunch consultation PFA)</b>	<b>817,47</b>
<b>Remboursement de taxes</b>	<b>448,37</b>
<b>Remboursement bibliothèque et sports</b>	<b>1 352,00</b>
<b>Personnel (déboursés divers)</b>	<b>235,82</b>
<b>Personnel (déplacements / kilométrage)</b>	<b>2 210,53</b>
<b>Total payé au 2 mai 2016</b>	<b>83 334,27 \$</b>

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

<b>FQM (formation webinaire)</b>	<b>23,00</b>
<b>Câble-Axion Digital Inc. (internet hôtel de ville)</b>	<b>68,93</b>
<b>Groupe Environex (analyses d'eau)</b>	<b>48,86</b>

<b>Raymond Chabot Grant Thornton</b> (mandat Recyc-Q, Audit)	5 334,84
<b>MRC Memphrémagog</b> (maintien d'inventaire)	2 110,00
<b>Monty Sylvestre</b> (frais juridiques)	1 364,83
<b>Infotech</b> (formation, déplacement)	101,07
<b>FarWeb IT</b> (support technique mai et logiciel anti-virus)	143,43
<b>Génératrice Drummond</b> (remplacement de pièces)	2 461,18
<b>Marché Austin</b> (épicerie, divers)	20,73

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

<b>Régie de Police de Memphrémagog</b> (service mai)	53 286,42
<b>Télé-Page</b> (services de télé avertissement)	259,96
<b>Communication Plus</b> (programmation, installation équipements antenne)	867,41
<b>Formation Savie Inc.</b> (formation premiers répondants)	1 465,93
<b>Commission. Scolaire Région de Sherbrooke</b> (formation pompiers)	2 416,00
<b>Location Langlois Inc.</b> (chaîne de scie au carbure)	481,64
<b>Wolseley</b> (équipement borne sèche quai Bryant)	157,52
<b>Distributions Michel Fillion</b> (polos, chemises et écussons)	335,66
<b>Pierre Chouinard &amp; Fils</b> (carburant)	784,80
<b>Robert Benoit</b> (bail annuel - quai)	1,00
<b>Prévimed Inc.</b> (oxygène - remplissage)	60,00
<b>Centre d'Extincteur SL</b> (inspections/recharge d'extincteurs)	507,04
<b>Aréo-Feu</b> (vérification d'appareil respiratoire, adaptateur forestier et mousse Fire-brake)	4 317,27
<b>Le Groupe Expert Drains</b> (inspection borne sèche)	172,46
<b>Alain Viscogliosi</b> (travaux de borne sèche)	194,31
<b>Candock Estrie</b> (réalignement d'un quai)	146,60

#### **TRANSPORT**

<b>Exc. Germain Lapalme &amp; Fils</b> (travaux de dégel)	409,31
<b>Les Entreprises Myrroy Inc.</b> (balayage de rues)	6 095,11
<b>Service d'Entretien de lumières</b> (entretien lumières de rues)	976,25
<b>MRC Memphrémagog</b> (transport collectif)	43,82

#### **HYGIÈNE DU MILIEU**

<b>Laurentides Re-Sources inc</b> (matières RDD, etc.)	162,11
<b>RIEDSBM</b> (enfouissement avril)	1 578,95

#### **URBANISME ET ZONAGE**

<b>SCU</b> (consultations en urbanisme)	8 269,00
<b>MRC Memphrémagog</b> (plans de zonage)	3 645,86
<b>Médias Transcontinental</b> (avis publique - règlements)	2 069,56
<b>The Record</b> (avis publique - règlements)	784,70
<b>Solutions EcoFitt</b> (programme économiseur d'eau pommes de douches)	1 034,78
<b>CS des Trois-Lacs</b> (formation captage & réseau d'eau potable)	608,72
<b>Conseil Régional de l'Environnement</b> (formation)	75,00
<b>Quai Expert</b> (mise à l'eau de bouées Baie Greene)	487,17

#### **LOISIRS ET CULTURE**

<b>CDE Solutions Informatiques</b> (formation)	258,69
<b>Plomberie Gilbert Inc.</b> (chalet des sports)	775,98
<b>Entreprises LTCA</b> (toilette chimique quai Bryant)	298,94
<b>Comma</b> (oriflammes, infographie calendrier, enseigne fête des bénévoles)	1 278,52
<b>Daphnée Poirier</b> (honoraires Politique PFA)	802,60

#### **FINANCEMENT**

#### **AFFECTATIONS**

#### **CONTRATS**

<b>Exc. Stanley Mierzwinski</b> (travaux de dégel et été)	66 894,68
<b>Guy Martineau</b> (contrat gazons)	1 600,00
<b>MTG enr.</b> (contrat déneigement)	918,31
<b>Enviro5 Inc.</b> (contrat fosses septiques)	469,22
<b>Sani-Estrie Inc.</b> (service matières résiduelles ICI)	224,20
<b>Elizabeth Fancy</b> (concierge mai)	847,50
<b>Jennifer Gaudreau</b> (remplacement concierge)	155,00

**Total payé au 2 mai 2016** **177 894,87 \$**

**ATTENDU QUE** la secrétaire dépose la liste des comptes payés et payables ainsi que les pièces justificatives et que dispense de lecture est donnée.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J. Ranger  
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

2016-06-132

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. dispense de lecture de ladite liste ainsi déposée soit accordée;
3. que les comptes payés au montant de **83 334,27 \$** soient approuvés;
4. que le paiement des comptes payables au 6 juin 2016 au montant de **177 894,87 \$** soit approuvé;
5. que la signature des chèques correspondant soit approuvée.

**ADOPTÉE**

#### **DÉPÔT ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 6 JUIN 2016**

La secrétaire-trésorière dépose l'état des revenus et dépenses comportant les entrées des recettes et des dépenses connues au 6 juin 2016.

\* \* \*

#### **RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET TECHNICIEN EN PRÉVENTION**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention.

\* \* \*

2016-06-133

#### **NOMINATION D'UN POMPIER VOLONTAIRE** (133)

**ATTENDU QUE** le directeur du Service de sécurité incendie, Robitaille, propose la candidature de M. Alexandre Cyr à titre de pompier volontaire pour la municipalité à compter du 6 juin 2016.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller R. Benoit  
appuyé par le conseiller V. Dingman**

**ET RÉSOLU :**

d'accepter, sous réserve des conditions de la politique d'embauche des pompiers volontaires et des conditions usuelles établies par le directeur du Service de sécurité incendie, la personne ci-après comme pompier volontaire, soit :

Alexandre Cyr, demeurant au 16, chemin Millington, Austin.

**ADOPTÉE**

2016-06-134

#### **REMERCIEMENTS AUX POMPIERS ET AUX PREMIERS RÉPONDANTS** (134)

**ATTENDU QUE** le 23 mai dernier, un incendie s'est déclaré le long de la voie ferrée longeant la route 112, embrasant un amas de traverses de chemin de fer et menaçant de se propager vers les résidences et les forêts avoisinantes ainsi que dans le parc national du Mont-Orford;

**ATTENDU QUE** les pompiers d'Austin, aidés de leurs confrères de Magog, d'Eastman, de Stanstead et d'Ayer's Cliff et assistés par un avion de la SOPFEU, ont travaillé durant plusieurs heures pour maîtriser, puis éteindre complètement les flammes, évitant ainsi un embrasement majeur;

**ATTENDU QUE** selon le directeur du Service de sécurité incendie d'Austin, M. Paul Robitaille, les pompiers des différents services ont travaillé ensemble de façon exemplaire.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller R. Benoit  
appuyé par le conseiller V. Dingman**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le conseil remercie très sincèrement les pompiers d'Austin et leurs confrères des services de Magog, d'Eastman, de Stanstead et d'Ayer's Cliff ainsi que le pilote de la SOPFEU qui, ensemble, ont réussi à contenir et à maîtriser un incendie de façon telle que les résidences et le parc national du Mont-Orford ont été épargnés;
2. le conseil félicite particulièrement le directeur du Service de sécurité incendie d'Austin, M. Paul Robitaille, qui a supervisé et coordonné les opérations avec efficacité et professionnalisme.

**ADOPTÉE**

2016-06-135

**OFFRE DE SERVICES POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS DE LA RÉFECTION DE TRONÇONS SUR LES CHEMINS NORTH ET MILLINGTON (135)**

**ATTENDU QUE** la municipalité a déposé auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire la programmation des travaux qu'elle prévoit réaliser en 2017 dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018);

**ATTENDU QUE** la firme d'experts-conseils Avizo a déposé auprès de la municipalité une offre de services professionnels pour la préparation des plans et devis relatifs à ces travaux, soit la réfection de tronçons sur les chemins North et Millington;

**ATTENDU QUE** l'offre au montant de 19 750 \$ (taxes en sus) comprend la préparation des plans et devis préliminaires, les plans et devis définitifs, la rédaction des documents d'appel d'offres et leur publication sur le site du SÉAO, les réponses aux questions d'entrepreneurs, la production et le suivi des addendas (s'il y a lieu), l'analyse des soumissions et la recommandation des soumissions.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman  
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

**ET RÉSOLU :**

d'accepter l'offre déposée par la firme Avizo au montant forfaitaire de 19 750 \$ (taxes en sus), pour la réalisation des travaux susmentionnés selon les modalités et conditions énoncées dans l'offre de service datée le 29 avril 2016.

**ADOPTÉE**

2016-06-136

**OFFRE DE SERVICES POUR LA RÉALISATION D'UN RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE SUR CERTAINS TRONÇONS DES CHEMINS NORTH ET MILLINGTON EN VUE DES TRAVAUX DE RÉFECTION (136)**

**ATTENDU QUE** la municipalité a déposé auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire la programmation des travaux qu'elle prévoit réaliser en 2017 dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018);

**ATTENDU QUE** la municipalité doit procéder à la réalisation d'un relevé topographique des tronçons des chemins North et Millington qui feront l'objet des travaux;

**ATTENDU** l'offre de services déposée par ARP Services techniques inc. au montant de 5 500 \$ (taxes en sus) pour la réalisation de ce mandat;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par la conseillère I. Couture  
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

**ET RÉSOLU :**

d'accepter l'offre déposée par la firme ARP Services techniques au montant forfaitaire de 5 500 \$ (taxes en sus) pour la réalisation d'un relevé topographique selon les modalités et conditions énoncées dans l'offre de service datée le 1<sup>er</sup> mai 2016.

**ADOPTÉE**

2016-06-137

**PROLONGATION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET D'ENTRETIEN D'HIVER  
DES CHEMINS DE LA MUNICIPALITÉ POUR LES SAISONS HIVERNALES  
2016-2017 ET 2017-2018** (137)

**ATTENDU QU'**à la suite d'un appel d'offres public, la municipalité adjugeait, par sa résolution n° 2013-09-205 adoptée le 3 septembre 2013, un contrat de trois ans au plus bas et seul soumissionnaire, Excavation Stanley Mierzwinski Ltée., pour le déneigement et l'entretien d'hiver de ses chemins municipaux;

**ATTENDU QUE** les documents d'appel d'offres prévoyaient une option de prolongation du contrat pour la saison hivernale 2016-2017, ainsi qu'une seconde option de prolongation du contrat pour la saison hivernale 2017-2018;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite se prévaloir des deux options de prolongation prévues au contrat;

**ATTENDU QUE** le coût au kilomètre pour la saison hivernale 2016-2017 est de 4 050 \$ (taxes en sus) et qu'aucune augmentation n'est prévue pour la saison 2017-2018;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite également se prévaloir de son droit de retirer du contrat la totalité des chemins faisant l'objet du volet V décrit à l'article 9.7 du document d'appel d'offres, représentant 5,70 kilomètres, pour la période entière couverte par la prolongation du contrat.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par la conseillère I. Couture  
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. le conseil accepte de prolonger le contrat de déneigement et d'entretien d'hiver conclu en 2013 avec Excavation Stanley Mierzwinski Ltée., au coût de 4 050 \$ du kilomètre (taxes en sus) pour les saisons 2016-2017 et 2017-2018;
3. soit soustrait du coût total du contrat la somme de 46 170 \$ (taxes en sus), représentant ce qu'aurait à payer la municipalité pour le déneigement et l'entretien d'hiver du volet V, dont les chemins ont été retranchés du contrat en vertu de l'article 9.7 du document d'appel d'offres;
4. la présente résolution fasse et elle fait partie intégrante du contrat.

**ADOPTÉE**

2016-06-138

**OFFRE DE SERVICE POUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE** (138)

**ATTENDU QUE** la municipalité a planifié des travaux de marquage de la chaussée au cours de l'été 2016;

**ATTENDU** la soumission de Lignco-Sigma inc. au montant de 11 266,50 \$ (taxes en sus), pour le marquage sur une longueur de 34 500 mètres linéaires sur différents chemins asphaltés de la municipalité;

**ATTENDU QUE** les argents sont prévus au budget de l'année courante.



**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller R. Benoit  
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

**ET RÉSOLU QUE :**

la municipalité accepte la soumission Lignco-Sigma inc. au montant de 11 266,50 \$ (taxes en sus) pour le marquage de la chaussée sur les chemins municipaux asphaltés.

**ADOPTÉE**

2016-06-139

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2016-08- 15, RUE DES IRIS (139)**

**ATTENDU** la demande de dérogation mineure n° 2016-08 visant à permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal sis au 15, rue des Iris sur le lot 4 379 304 à 9 mètres de la ligne avant, alors que le règlement de zonage exige une marge de recul minimale de 12 mètres;

**ATTENDU QUE** le bâtiment est situé à plus de 20 mètres de la voie de circulation;

**ATTENDU QUE** la cour avant est boisée;

**ATTENDU QUE** la demande ne va pas à l'encontre du plan d'urbanisme et ne cause aucun préjudice au droit des propriétés voisines;

**ATTENDU** l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) concernant la demande;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff  
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

**ET RÉSOLU QUE :**

la demande de dérogation mineure n° 2016-08 soit et est acceptée tel que présentée au conseil, suite à l'avis favorable du CCU.

**ADOPTÉE**

2016-06-140

**DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS VERT DE L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC O'MALLEY POUR LA COUPE D'HERBIERS DE MYRIOPHYLLE À ÉPI ET L'INSTALLATION DE TOILES DE JUTES SUR LES GRANDS ET PETITS HERBIERS (140)**

**ATTENDU QUE** l'Association pour la protection de l'environnement du lac O'Malley (APELO) lutte depuis 2011 contre la prolifération d'une plante aquatique considérée comme une plante exotique envahissante, soit le myriophylle à épi;

**ATTENDU QUE** l'APELO a effectué des coupes répétées des herbiers depuis 2011, qui ont réduit considérablement la croissance des herbiers traités;

**ATTENDU QU'**afin de bonifier cette méthode, l'APELO a obtenu en 2014 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC) un certificat d'autorisation pour procéder à l'installation de toiles de jute biodégradables sur les herbiers de myriophylles;

**ATTENDU QUE** cette technique permet d'inhiber la croissance des plantes en leur coupant la lumière du soleil;

**ATTENDU QUE** le bureau régional du MDDELCC traite ce projet comme un projet pilote et que seulement trois projets de cette nature ont été autorisés en Estrie;

**ATTENDU QUE** le certificat d'autorisation émis par le MDDELCC expire à la fin de 2016;

**ATTENDU QUE** le coût total pour la réalisation du projet s'élève à 20 236 \$ (taxes comprises), comme suit :

Coupe du myriophylle à épi	650 \$
Achat et installation des toiles dans les grands herbiers	17 453 \$
Achat et installation de toiles dans les petits herbiers	2 133 \$

**ATTENDU QUE** la contribution de l'APELO se chiffre à 8 094,40 \$, ce qui représente 40 % du coût total du projet;

**ATTENDU QUE** l'APELO demande une aide financière de l'ordre de 12 141,60 \$ au Fonds vert de la municipalité;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif en environnement (CCE) est d'avis que le projet est conforme aux critères d'admissibilité au Fonds vert et recommande au conseil municipal d'accorder la subvention de 12 141,60 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J. Ranger  
appuyé par la conseillère I. Couture**

**ET RÉSOLU QUE :**

le conseil municipal accorde à l'APELO une aide financière de 12 141,60 \$, à même l'enveloppe du Fonds vert de la municipalité, pour défrayer une partie des coûts du projet de coupe d'herbiers de myriophylle à épi et de l'installation de toiles de jute sur les petits et grands herbiers dans l'objectif de contrôler la prolifération des plantes aquatiques dans le lac O'Malley.

**ADOPTÉ**

2016-06-141

**DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS VERT DE L'ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE POUR LA PROTECTION DU LAC GILBERT POUR LA CARACTÉRISATION SOMMAIRE DU VERSANT NORD DU BASSIN VERSANT DU LAC ET DU DELTA DU RUISSEAU DES SCOUTS (141)**

**ATTENDU QUE** l'Association communautaire pour la protection du lac Gilbert (ACPLG) fait réaliser depuis plusieurs années des études afin de mieux connaître l'état de santé du lac;

**ATTENDU QUE** la gestion des eaux de ruissellement sur le versant nord du lac pose des problèmes de sédimentation depuis plusieurs années;

**ATTENDU QUE** l'étendue du delta de sédiments du ruisseau des Scouts a été mesurée en 2011 et que l'ACPLG souhaite comparer les mesures avec celles de 2016;

**ATTENDU QUE** la présence d'accumulation de sédimentation à l'embouchure du ruisseau des Scouts semble indiquer qu'une grande quantité de particules de sols est véhiculé par ce dernier;

**ATTENDU QUE** l'ACPLG a constaté un important problème d'érosion autour du ruisseau des Scouts en février 2016 et qu'elle souhaite en découvrir les causes;

**ATTENDU QUE** le coût du projet s'élève à 2 965,00 \$ (taxes en sus);

**ATTENDU QUE** la contribution de l'ACPLG se chiffre à 988,33 \$ (taxes en sus), ce qui représente le tiers du coût total du projet;

**ATTENDU QUE** l'APELO demande une aide financière de l'ordre de 1 976,66 \$ (taxes en sus) au Fonds vert de la municipalité;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif en environnement (CCE) est d'avis que le projet est conforme aux critères d'admissibilité au Fonds vert et recommande au conseil municipal d'accorder la subvention de 1 976,66 \$.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J. Ranger  
appuyé par la conseillère I. Couture**

**ET RÉSOLU QUE :**

le conseil municipal accorde à l'ACPLG une aide financière de 1 976,66 \$ (taxes en sus), à même l'enveloppe du Fonds vert de la municipalité, pour défrayer une partie des coûts du projet de caractérisation du versant nord du bassin versant du lac et du delta du ruisseau des scouts dans l'objectif de localiser les problèmes d'érosion du lac Gilbert.

**ADOPTÉ**

**SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU DE HUIT LACS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ D'AUSTIN** (142)

**ATTENDU QUE** dans les années passées, la municipalité versait aux associations de lacs qui en faisaient la demande une subvention annuelle au montant maximal de 600 \$ pour les aider à subvenir aux coûts relatifs au suivi de la qualité de l'eau de leur lac;

2016-06-142

**ATTENDU QUE** les analyses étaient gérées de gré à gré par les associations de sorte qu'il n'existait aucune base commune permettant d'avoir une lecture générale de la qualité des eaux;

**ATTENDU QU'**il serait souhaitable d'unifier la méthode de suivi de la qualité de l'eau de ces lacs afin d'obtenir des résultats comparables;

**ATTENDU** l'offre de services déposée par le RAPPEL pour la mise en œuvre d'une démarche d'analyse systématique et commune;

**ATTENDU QUE** la démarche comporte deux objectifs, soit d'établir l'état de santé des plans d'eau (niveau trophique) et de suivre leur évolution au fil du temps, et de déterminer si la qualité de l'eau est adéquate pour la baignade;

**ATTENDU QUE** le coût pour les analyses trophiques et pour la baignade s'élève à 10 680 \$ (taxes en sus) pour l'année 2016;

**ATTENDU QUE** le coût tient compte du fait que les associations procéderont elles-mêmes aux échantillonnages et que le RAPPEL assurera l'analyse des résultats et la rédaction du rapport technique.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J. Ranger  
appuyé par le conseiller R. Benoit**

**ET RÉSOLU :**

de mandater l'organisme le RAPPEL pour effectuer les analyses trophiques et pour la baignade des eaux des lacs (des Sittelles, Gilbert, Malaga, Orford, O'Malley, McKey, Peasley et Webster) au montant de 10 680 \$ (taxes en sus) pour l'année 2016.

**ADOPTÉE**

2016-06-143

**DEMANDE DE PASSAGE DE LA VILLA PIERROT** (143)

**ATTENDU QUE** la Villa Pierrot, organisme sans but lucratif venant en aide aux jeunes femmes monoparentales, organise un parcours cycliste « Rouler à vélo pour la Villa Pierrot » qui aura lieu le dimanche 28 août prochain;

**ATTENDU** que, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, l'organisme demande l'autorisation de la municipalité pour son passage sur le chemin Nicholas-Austin.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman  
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le conseil confirme n'avoir aucune objection à la demande de passage de la randonnée le 28 août prochain sur le chemin Nicholas-Austin dans les limites de la municipalité, chemin qui relève de la compétence du gouvernement du Québec (ministère des Transports), à la condition que les organisateurs de l'événement s'adressent à la Régie de police de Memphrémagog pour traiter des questions de sécurité du public et des participants et qu'ils aient obtenu les autorisations nécessaires du ministère des Transports;
2. le conseil demande d'assurer une signalisation adéquate de la déviation de la circulation, s'il y a lieu.

**ADOPTÉE**

**DEMANDE D'UTILISATION DU TERRAIN DE BALLE AU PARC MUNICIPAL POUR DES PARTIES DE BALLE MOLLE** (144)

**ATTENDU QUE** M. Corey Bryant présente une demande pour l'utilisation du parc municipal pour un tournoi de balle molle qui aura lieu la fin de semaine des 10, 11 et 12 juin prochains, du vendredi soir au dimanche soir, pour une levée de fonds au profit du club de balle.

2016-06-144

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par la conseillère I. Couture  
appuyé par le conseiller V. Dingman**

**ET RÉSOLU QUE :**

le conseil autorise l'utilisation du parc municipal pour la tenue du tournoi aux conditions suivantes :

1. M. Corey Bryant est responsable de l'organisation et de la coordination du tournoi;
2. Le responsable doit :
  - a) assurer le bon ordre et la sécurité durant et après les parties;
  - b) assurer la propreté du terrain après chaque partie;
  - c) déposer les sacs de vidanges dans les contenants désignés;
  - d) assurer une surveillance adéquate pour éviter tout dommage au chalet ou au terrain;
  - e) allumer et fermer les lumières du parc;
  - g) rendre accessibles les toilettes pendant les parties;
  - h) verrouiller l'accès au chalet après chaque partie de balle;
  - e) obtenir, s'il y a lieu, les permis d'alcool et de restauration nécessaires et en fournir copie à la municipalité;
3. Tout manquement aux conditions qui précèdent pourra entraîner le retrait immédiat du droit d'utilisation du terrain de balle au parc municipal.

**ADOPTÉE**

2016-06-145

**NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU COMITÉ DES LOISIRS** (145)

**ATTENDU** la démission de M. Jean-Marc Couture du comité des loisirs;

**ATTENDU QUE** Madame Rollande Couture se propose en remplacement.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J. Ranger  
appuyé par le conseiller V. Dingman**

**ET RÉSOLU :**

1. de nommer Madame Rollande Couture, membre du comité des loisirs, pour une période d'un an;
2. de remercier très sincèrement M. Couture pour ses nombreuses années de participation au comité;

Le comité sera heureux d'accueillir tout nouveau membre.

**ADOPTÉE**

La conseillère I. Couture s'abstient de voter par conflit d'intérêts.

2016-06-146

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'USAGE DE L'ÉCOCENTRE SITUÉ À MAGOG** (146)

**ATTENDU QU'**il y a lieu de renouveler l'entente intermunicipale établissant les modalités d'utilisation de l'écocentre de Magog par les citoyens d'Austin.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J. Ranger  
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

**ET RÉSOLU :**

d'autoriser la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité l'entente intermunicipale relative à l'usage de l'écocentre de la ville de Magog, qui fait partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

2016-06-147

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE** (147)

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment donnée par le conseiller J.C. Duff, l'assemblée est levée à 20h40.

**ADOPTÉE**

Je, Lisette Maillé, mairesse de la municipalité d'Austin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro \_\_\_\_\_ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du *Code municipal*.

---

**Lisette Maillé**  
Mairesse

---

**Anne-Marie Ménard**  
Secrétaire-trésorière